



**Conférence téléphonique MEF
avec O.DUSSOPT
16 avril mars 2020 16 h**

Intervention Solidaires Finances

En préambule, nous tenons à rappeler avec force ce qui anime la fédération **Solidaires Finances** et ses syndicats :

- La participation des administrations de MEF et de leurs personnels à la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Ce combat passe par la mise sous confinement d'un maximum d'agents et d'agentes, par le recours important au télétravail, sujet sur lequel vous noterez que nous sommes pour le moins très conciliants dans la période, la mise en situation de présentiel d'un nombre minimum d'agent.es et uniquement sur des missions véritablement prioritaires.
- La protection optimale des personnels amenés à exercer leurs missions, soit dans des bâtiments administratifs, soit à l'extérieur de ces derniers. De ce dernier point de vue, les exigences de certains ministères extérieurs aux MEF (le METS pour ne pas le citer) mais dans lesquels travaillent des agents.es sous statut MEF sont inconcevables et inacceptables. Pour Solidaires Finances, si ces fonctionnaires ne sont pas équipés en protection adéquate, qu'ils ne peuvent pas mettre en œuvre les gestes barrière préconisés tout comme les mécanismes de distanciation sociale, il n'est pas question de les exposer et d'exposer leurs proches et le reste de la population à un risque de propagation supplémentaire. Ces trois « piliers » de la protection des personnels valent bien entendu in situ.

Nos exigences correspondent, pour les employeurs publics, à une obligation de protection de leurs salarié.es. Nous les avons posées, parmi d'autres, conjointement avec les autres fédérations la semaine dernière et nous attendons vous répondez à l'ensemble des questions soulevées à cette occasion.

Nous regrettons vivement par ailleurs la décision de la secrétaire générale de ne pas donner une suite favorable au droit d'alerte déposé par la délégation de solidaires au CHS-CTM. Ce refus constitue de notre point de vue un déni de la situation réelle dans les services des MEF, tout comme un déni de l'angoisse et du stress qui envahissent les personnels confrontés à un manque criant, dont vous n'êtes pas totalement responsable, de matériel de protection.

Impossible de ne pas évoquer deux sujets brûlants de l'actualité : l'annonce de la prime de 1 000 euros maximum et l'ordonnance sur les congés et ARTT.

Cumulés, ces deux décisions, nous vous y alertons, vont déclencher une véritable fracture des collectifs de travail. Le ver et déjà dans le fruit d'ailleurs à en lire les commentaires sur les réseaux sociaux entre autres.

Pour **Solidaires Finances** et ses syndicats, l'attribution d'une prime différenciée en fonction de critères des plus subjectifs pour la plupart d'entre eux, comme le niveau d'engagement des personnels n'est pas la réponse adéquate. D'ailleurs, le fait de respecter scrupuleusement les consignes gouvernementales en matière de confinement, parfois dans des conditions difficiles, d'assurer la continuité scolaire en plus de la garde des enfants privés d'école sur décision du gouvernement, de télétravailler dans des conditions qui sont loin d'être optimales, tout ceci et tant d'autres choses ne constitue-t-il pas un engagement fort dans la lutte contre la propagation du covid-19 ?

Effectivement, un certain nombre d'agent.es se sont trouvés « contraints » de venir au bureau ou d'intervenir sur le terrain, très souvent au péril de leur santé et la trouille au ventre d'être contaminé ou de contaminer, parce que positionner sur des missions que vous-même avez jugées comme prioritaires. Ils font à n'en pas douter la fierté de la Fonction publique et du ministère, mais pas moins que tous les autres contraints de ne pas pouvoir autrement que d'être chez eux.

Tous les efforts consentis par les agent.es des MEF et de ses directions depuis des années, dans un contexte de baisse continue des moyens, et ceux que vous allez sans aucun doute leur demander dans les semaines à venir pour assurer la reprise d'activité méritent beaucoup plus et beaucoup mieux. Comme de nombreux autres salariés du privé et du public, les personnels du ministère ont démontré leur utilité sociale et leur rentabilité économique, protectrice et budgétaire, autant de choses qui existaient avant la crise, sans être véritablement reconnues et qui perdureront après.

C'est bien par l'arrêt des suppressions d'emplois, par l'arrêt des restructurations arbitraires, par la revalorisation des carrières et de leurs déroulements, par des plans massifs de promotions internes, par la revalorisation des régimes indemnitaires et par l'augmentation de la valeur du point d'indice Fonction publique que passe une vraie reconnaissance des personnels.

Pour ce qui concerne l'ordonnance relative à l'obligation de prendre des congés et des jours ARTT, c'est sans doute la goutte d'eau qui va faire déborder la colère des personnels.

Outre son iniquité absolue, notamment quand elle exige la prise de 5 jours de RTT en compensation d'un mois d'autorisation d'absence forcée (à titre d'exemple, 19 jours de travail à 38H30 par semaine génère 1 jour de RTT!), son efficacité politique est pour le moins aléatoire, tout comme ses modalités de mises en œuvre qui vont encore une fois générer des inégalités de traitement, compte-tenu de la multitude des situations et de l'absence de suivi précis et journalier de la position administrative des agent.es d'autant qu'une bonne partie d'entre eux alternent différentes positions administratives dans le temps (ASA « pure », ASA, mais télétravail, télétravail ponctuel, présentiel et ASA, présentiel et télétravail, etc.).

Surtout, et les premiers retours que nous avons du terrain le démontrent, cette disposition va entraîner une très violente démobilité dans les rangs de celles et ceux qui vont être rappelés au travail en présentiel après une période longue et difficile passée en position d'ASA forcée encore une fois. Si c'est ainsi que vous entendez mobiliser les fonctionnaires de ce ministère pour l'après, c'est mal connaître les réalités du terrain. En outre et si nous poussions un peu plus loin le bouchon, tous les agent.es en position d'ASA qui le peuvent et le veulent pourraient décider dès demain de venir au bureau, mettant aussi à mal le seul point sur lequel vous êtes encore à peu près maître dans cette situation, à savoir la distanciation sociale....

Cette ordonnance administre un bien mauvais remède et envoie une nouvelle fois un message punitif incompréhensible. Et il est inutile de le justifier par une comparaison « oiseuse » avec la situation dans le privé ou en faisant référence au contexte budgétaire lié à la crise ou à toute autre référence, cette mesure ne passe pas ! Quant à considérer qu'en temps « normal » un nombre non-négligeable d'agent.es auraient pris des congés, ce qui justifierait d'en imposer A TOUS, en cumulé 10, sur toute la période calendaire couverte

par l'urgence sanitaire, cet argument est aussi irrecevable que les autres. Votre décision est inique et contre-productive.

Elle annonce, avec celle consistant à distribuer une prime comme toute forme de reconnaissance, des lendemains difficiles et tendus dans les services dont vous porterez l'entière responsabilité.